

# RID

Règlement concernant le transport international ferroviaire  
des marchandises dangereuses

**Annexe I à l'Appendice B** (articles 4, 5)  
à la Convention relative aux transports internationaux ferroviaires (COTIF)  
du 9 mai 1980

Cette annexe est éditée à part. Elle contient la version que la Commission d'experts pour le transport des marchandises dangereuses arrête, selon l'article 19, § 4 de la Convention relative aux transports internationaux ferroviaires du 9 mai 1980.